

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 668-2023

2023-11-334

Règlement numéro 668-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de 765 470 \$ et un emprunt de 765 470 \$ pour confection de plans et devis, surveillance des travaux et autres services professionnels connexes pour la réfection et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec ;

ATTENDU le rapport technique déposé le 16 février 2023 par GBI experts conseils relativement à l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU que cette étude a été déposée à la Direction des Programmes d'Infrastructures d'Eau Montréal (DPIEM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que le lancement le 1^{er} avril 2023 du nouveau Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 doté d'une enveloppe de 2,4 milliards de dollars ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 ;

ATTENDU que des plans et devis doivent avoir été préparés afin d'être soumis au soutien d'une demande au PRIMEAU ;

ATTENDU qu'un appel d'offre public par pondération a été lancé le 16 août 2023 afin de retenir les services professionnels d'un Prestataire de services afin d'effectuer la conception des plans et devis, la préparation et la transmission de la demande d'autorisation au MELCCFP, la préparation et la gestion des demandes de mandats complémentaires, la préparation des documents d'appel d'offres pour construction, les services durant l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, la mise en route et la préparation des manuels d'exploitation et d'entretien ;

ATTENDU que le coût total de ces services professionnels est de 765 470 \$;

ATTENDU la confirmation d'admissibilité à une aide financière de 150 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) datée du 21 septembre 2022 et d'une affectation d'un montant de 150 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux ci-avant mentionnés ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} novembre 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 668-2023 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le règlement 668-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de 765 470 \$ et un emprunt de 765 470 \$ pour confection de plans et devis, surveillance des travaux et autres services professionnels connexes pour la réfection et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées, soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à retenir les services professionnels d'un prestataire de services afin d'effectuer la conception des plans et devis, la préparation et la transmission de la demande d'autorisation au MELCCFP, la préparation et la gestion des demandes de mandats complémentaires, la préparation des documents d'appel d'offres pour construction, les services durant l'appel d'offres ainsi que, si et seulement si le projet est retenu et subventionné par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ou autre programme équivalent du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation, la surveillance des travaux, la mise en route et la préparation des manuels d'exploitation et d'entretien selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 1^{er} novembre 2023, lequel fait partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 765 470 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 765 470 \$ sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le Conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, la subvention suivante :

- Une aide financière de 150 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) (annexe « C ») ;

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 1^{er} novembre 2023

Adoption du règlement, le 9 novembre 2023

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le _____

Tenue du registre, le _____ : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation _____

Avis public d'entrée en vigueur le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE « A »
Coûts détaillés du règlement d'emprunt 668-2022
(Services professionnels – Préparation de plans et devis –
Assainissement des eaux usées, reconstruction de la station
d'épuration)

Services professionnels	Montant
1.1 Préparation des plans et devis, coordination de projet et mandats complémentaires	380 000.00 \$
1.2 Services durant l'appel d'offre et avis publics	17 000.00 \$
1.3 Surveillance des travaux*	170 000.00 \$
1.4 Mise en route et services connexes*	12 000.00 \$
SOUS TOTAL	579 000.00 \$
Contingences	
Contingences 15%	86 850.00 \$
SOUS-TOTAL	665 850.00 \$
Taxes de vente	
TPS/TVQ nettes 4.9875%	33 209.27 \$
SOUS-TOTAL	699 059.27 \$
Frais de financement	
Financement temporaire 9.5 %	66 410.63 \$
TOTAL	765 469.90 \$

*Si et seulement si le projet est retenu et subventionné par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ou autre programme équivalent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :

Nom : [Me François Alexandre Guay](#)

Titre : [Directeur général et greffier-trésorier](#)

Date : 1^{er} novembre 2023

ANNEXE « B »

Secteur de taxation Immeubles imposables – Égouts sanitaire du Village



ANNEXE « C »

Lettre d'admissibilité aide financière - TECQ 2019-2024

François Alexandre Guay

De: portail@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 1^{er} octobre 2023 17:09
À: François Alexandre Guay
Cc: helen.peerson@transport.gouv.qc.ca
Objet: Sainte-Mélanie (61050) - IICC-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

François-Alexandre Guay
Directeur général
Sainte-Mélanie
10, rue Louis-Charles Panet
Sainte-Mélanie (QC) J0K 3A0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 3 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) a été acceptée le 11 octobre 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecc2019-2024@mamh.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

La Direction générale des Infrastructures d'eau
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

c.c. Ministère des Transports

N°	Titre	Localisation	Coût des travaux										Total	Commentaire		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029				
	Travaux de réparation des conduites d'égout, remplacement, ailettes, nettoyage, etc.	1 avenue Veuve, Sainte-Mélanie, QC G0S2S0	0,5	0,5	70 000 \$	0,5	0,5	50 000 \$	0,5	0,5	120 000 \$	0,5	0,5	120 000 \$	120 000 \$	
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	110, rue principale, Sainte-Mélanie, QC G0S2S0	0,5	0,5	30 000 \$	0,5	0,5	30 000 \$	0,5	0,5	30 000 \$	0,5	0,5	30 000 \$	150 000 \$	Avec la mise en place du site-parc, il faudra prévoir la mise en place de la rampe possible, ainsi qu'un éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	1317, r. de Veuve	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	9,5	0,5	0,5	90 000 \$	0,5	0,5	90 000 \$	90 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	1317, r. de Veuve	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	330 000 \$	0,5	0,5	330 000 \$	330 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Ch. du Lac-Sud	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	700 000 \$	0,5	0,5	700 000 \$	700 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Montparnasse de Sainte-Mélanie	0,5	0,5	75 000 \$	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	75 000 \$	75 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.

N°	Titre	Localisation	Coût des travaux										Total	Commentaire		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029				
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Sous terrain type	0,5	0,5	70 000 \$	0,5	0,5	50 000 \$	0,5	0,5	120 000 \$	0,5	0,5	120 000 \$	120 000 \$	
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Distribution de l'eau potable	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	9,5	0,5	0,5	90 000 \$	0,5	0,5	90 000 \$	90 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	0,5	0,5	220 000 \$	0,5	0,5	220 000 \$	0,5	0,5	220 000 \$	0,5	0,5	220 000 \$	220 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	0,5	0,5	150 000 \$	0,5	0,5	150 000 \$	0,5	0,5	150 000 \$	0,5	0,5	150 000 \$	150 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	0,5	0,5	340 000 \$	0,5	0,5	340 000 \$	0,5	0,5	340 000 \$	0,5	0,5	340 000 \$	340 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.
	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc.	0,5	0,5	1 490 000 \$	0,5	0,5	1 490 000 \$	0,5	0,5	1 490 000 \$	0,5	0,5	1 490 000 \$	1 490 000 \$	Travaux de réparation des conduites d'égout, nettoyage, etc. et éclairage approprié. Une fois que l'entretien sera effectué et que les travaux seront complétés.



Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)

Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Correction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161060

N° de version : 3

Date de transmission : 2023-09-11

Priorité 3 – Études visant à améliorer le fonctionnement des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Cote de travail										Total	Commune		
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029				
	Plan d'investissement renouvellement des conduites d'eau potable des habitations	Municipalité de Sainte-Mélanie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	90 000 \$	
	Amélioration des connaissances des citoyens en matière de consommation d'eau potable		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	90 000 \$	

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)

Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Correction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161060

N° de version : 3

Date de transmission : 2023-09-11

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3



Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMM

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMM)

Priorité 4 – Voies locales (MTC)

N°	Titre	Localisation	Cotés de travaux						Total	Commentaire
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
	*Mont de rendrs Pédagogiques	Rue principale	0,5	0,5	12 899 \$	0,5	0,5	0,5	12 899 \$	
	*Médicament Ch. du Lac. Vau	Ch. du Lac Vau	0,5	0,5	0,5	0,5	148 802 \$	0,5	148 802 \$	Coût d'ajout et réajustement de vote évident
		Sous-total par type	0,5	0,5	12 899 \$	0,5	148 802 \$	0,5	166 941 \$	
		Voies	0,5	0,5	12 899 \$	0,5	148 802 \$	0,5	166 941 \$	
		Total	0,5	0,5	12 899 \$	0,5	148 802 \$	0,5	166 941 \$	

